

Image not found or type unknown



Atteinte a l image de notre sarl

Par **christ31840**, le **31/05/2013** à **13:27**

bonjour,
Je vous contact pour une question précise, afin de savoir si une action est envisageable.
L ancienne conjointe de mon associé l assigne en justice suite a leur séparation (la rien a voir avec notre SARL me diriez vous) sauf que dans la requête présentée au tribunal d instance, elle a des propos diffamatoire sur lui envers notre SARL, en indiquant que notre commerce sert de repéré a des activités de consommation de stupéfiant et lieu d alcoolisation.
De tels propos devant un tribunal peuvent nuire je pense a l image de notre toute jeune SARL, car bien entendu cela étant totalement faux.
Quel moyen notre SARL a t elle de se retourner contre cette personne afin qu elle arrête ses propos diffamatoire?
avance merci pour vos réponses

Par **NOSZI**, le **31/05/2013** à **15:35**

Il me semble que la requête déposée au tribunal n'est pas rendue publique, elle est seulement communiquée aux parties et au juge.
Par ailleurs, dans le cadre de votre réponse à sa requête, vous pouvez mettre en cause les propos contestés et éventuellement demander réparation.